



# Chèque formation CD57 GYM

## 2021-2022

Depuis l'entrée en grande région, le comité départemental n'a plus compétence d'organisation des formations.

Il souhaite cependant accompagner ses clubs dans l'accès à la formation.

Il prend en charge une partie des coûts de formation, d'une valeur de trente euros et se présente sous forme d'une remise sur vos prochaines factures CD57Gym de la saison 2022-2023 par stagiaire et par module de formation.

Pour cela rien de plus simple. Faire la demande via le formulaire et envoyer l'attestation de présence ou le certificat de réussite pour toute formation de premier niveau.

Liste des formations soutenues:

- Formation juge niveau 1 toute discipline
- Formation animateur
- Formation express Access et Babygym
- Formation minicoach
- Toute autre formation Fédérale inscrite au catalogue de formation de la FFGYM (continuité soutien covid-19)

Les demandes sont à faire avant le 31 mai 2022. Les attestations de présence ou de réussite sont à joindre au formulaire.

Les chèques formations seront à venir chercher en main propre le jour de l'Assemblée Générale du CD57 GYM le vendredi 30 septembre 2022.

Lien vers le formulaire : [ICI](#)